lain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante ne peut avoir lieu *sans la permission expresse du* gouvernement.

» La méconnaissance de cette disposition est aggravée, en l'espèce, par la nature du but poursuivi. Car vous n'engagez pas seulement les membres du clergé à sortir de leur mission religieuse pour se mêler à la politique, vous ne cherchez pas seulement à leur faire exercer, à ces fins, une action commune, sous la direction de leurs évêques respectifs : vous entendez concentrer cette action dans une sorte de commission permanente représentant tout l'épiscopat français.

» Le gouvernement, qui doit veiller au maintien des garanties de l'Etat et des principes de notre droit public, est résolu à réprimer des violations aussi caractérisées de la loi concordataire. J'ai, en conséquence, à vous faire connaître, monsieur l'évêque, la détermination qu'il a prise de suspendre, à dater de ce jour, la délivrance à votre profit de toute ordonnonce sur les caisses du Trésor public.

» Agréez, etc.

» *Le Garde des Sceaux, ministre de la justice et des cultes,* » L. RICARD. »

Les officiers de la territoriale et les manœuvres

Paris, 3 mai. — Le ministre de la guerre vient de décider que les officiers de la territoriale pourront désormais, même ceux n'appartenant pas à des régiments convoqués, être appelés à des stages au cours des manœuvres si le commandant de leur corps d'armée le juge utile.

Les mesures prises pour le 1er mai

Marseille, 3 mai. — Ce soir au Conseil général, quatre conseillers ont déposé sur le bureau un vœu protestant contre les mesures de répression prises par le ministère « mesures qui rappellent les plus sombres jours de l'Empire », et invitant la députation des Bouches-du-Rhône à interpeller le ministère, dès la rentrée des Chambres, sur les ordres donnés en vue de faire occuper militairement les centres populeux au risque de provoquer un conflit.

Les remerciements de la reine Victoria

Paris, 3 mai. — Lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre, a prié M. Ribot de faire parvenir aux diverses autorités les remerciements de la reine d'Angleterre, à l'occasion de son voyage en France et de son séjour à Hyères.

Londres, 3 mai. — La reine est arrivée ce soir à 5 h. 35 à Port-Victoria après une excellente traversée.

Les Anglais en Afrique

Londres, 3 mai.—A la Chambre des Communes, M. Lawther déclare avoir reçu un télégramme annonçant la pacification complète des districts du Shiré et du lac Nyassa.

Quatre mille arrestations en Italie

Rome, 3 mai. — Il n'y a pas eu, paraît-il, dans toute l'Italie, moins de 4,000 arrestations préventives, avant le 1er mai ; le plus grand nombre des individus arrêtés ont été déjà relâchés.

Le pèlerinage de Jérusalem

Marseille, 3 mai. — Le *Poitou* est arrivé ce matin à 9 h., à Alexandrie. Tout va bien à bord.

Alexandrie, 3 mai. — Après une heureuse traversée, le « Poitou » arrive en face d'Alexandrie. Nous laissons sur la gauche le célèbre Pharos et abordons au quai. — Tous les pèlerins sont joyeux. — La santé est excellente.

Les Communautés de la ville sont venues nous recevoir. Les Frères nous accueillent avec empressement. Au milieu d'une *foule sympathique nous* remarquons le F. Ildefonse, les Filles de la Charité. La procession précédée des cavas s'organise.

L'exposition de Chicago

Paris, 3 mai. — La première réunion de la commission supérieure de l'Exposition internationale de Chicago a eu lieu au ministère du commerce, sous la présidence de M. *Jules Roche, ministre du commerce* et de l'industrie.

Le ministre, dans son allocution d'ouverture, a remercié les membres de la commission du concours dévoué qu'ils sont disposés à prêter à *l'œuvre entreprise*.

Il les a priés d'user de leur influence sur les producteurs français pour les encourager à participer avec le plus d'éclat possible à l'Exposition colombienne.

Après une courte discussion sur les mesures à prendre à bref délai, la séance a été levée.

Une nouvelle réunion de la commission aura lieu prochainement.

L'assassin de Notre-Dame d'Aiguebelle

Valence, 3 mai. — Les débats de l'affaire du crime d'Aiguebelle, ont commencé aujourd'hui; l'accusé, Mathias Hardest, reconnait avoir assommé le père *trésorier de la Trappe* d'Aiguebelle où il était entré quelques mois auparavant en qualité de novice. Il semble acquis qu'Hardest est bien le nom de l'accusé; il serait originaire d'Allemagne où il aurait servi dans l'armée.

Au cours de l'audience, on a fait passer devant les yeux des jurés la corde dont s'est servi le criminel pour étrangler le père Ildephonse. Cette exhibition a produit une vive émotion; Hardest *lui-même se cache* la figure dans ses mains.

D. Eh bien, Hardest, ne voulez-vous pas nous dire où vous avez pris cette corde ? — R. Je ne peux pas le dire.

On exhibe ensuite le vêtement porté par le père Ildephonse, on remarque les traces laissées par la corde et les taches de sang.

Au cours des débats Hardets discute à plusieurs reprises avec énergie.

Epouvantable drame à Saint-Ouen

Saint-Ouen, 3 mai. — Un drame effroyable vient de se passer à Saint-Ouen,5, rue Mathieu. A cette adresse demeurent depuis deux ans les époux Thirion; le mari est ouvrier dans une fabrique de cirage. Il partit ce matin comme d'habitude à son travail et lorsqu'il revint à onze heures pour déjeuner chez lui, un horrible spectacle l'y attendait. Sa femme, dans un accès de fièvre chaude, avait tranché la tête avec un rasoir à ses deux enfants âgés l'un de neuf mois, l'autre de deux ans et demi. Un des enfants n'est pas mort sur le coup, mais son état est désespéré. La mère s'est tuée ensuite avec le même rasoir.

Le 1er Mai

Stettin (Allemagne), 3 mai. — Le 1er mai ne s'est pas passé ici sans incident. Les socialistes, réunis dès le matin en grand nombre, ont parcouru la ville en cortège. La police ayant voulu disperser la foule se heurta à une vive résistance ; elle a été obligée de faire usage de ses armes.

Il y a eu beaucoup de blessés.

New-York, 2 mai.— Les classes ouvrières de New-York ont célébré hier soir le 1er mai par une réunion Mille personnes environ y assistaient. Des discours ont été prononcés en anglais et en allemand; des résolutions en faveur de la réduction des heures de travail ont été adoptées. L'ordre a été parfait.

Le commandement des armées de l'Est

Paris, 3 mai. — Contrairement à l'information publiée par un de nos confrères, il n'est pas question de donner un adjoint au général en chef des armées de l'Est.

Les poursuites comme d'abus

Paris, 3 mai.— On lit dans la *Liberté :*

« Les sections administratives du Conseil d'Etat se sont réunies aujourd'hui pour examiner les affaires qui pourront venir en discussion dans l'assemblée générale de jeudi prochain 5 mai.

» Si les dossiers relatifs à l'archevêque d'Avignon et aux évêques poursuivis comme d'abus sont prêts, il est probable que la diséussion de ces affaires aura lieu dans la prochaine assemblée générale. Au cas contraire, ces affaires ne seraient appelées que dans la séance du 12 mai.»

Les rapports commerciaux franco-espagnols

Paris, 3 mai. — On a parlé dans ces derniers temps de pourparlers commerciaux entre l'Espagne et la France, et cette nouvelle fut *alors déclarée controuvée*. On assure, dit la *Liberté*, qu'actuellement ont lieu des conversations qui pourraient amener une certaine détente dans les rapports commerciaux entre les deux pays.

Les blessés du boulevard Magenta

Paris, 3 mai. — L'ablation de l'œil gauche de M. Véry vient d'être *opérée*. L'opération, faite par le docteur Sauvineau, a bien réussi; néanmoins, l'état général du blessé reste inquiétant. M. Hamonod est également dans un état très grave. La fièvre l'a repris *ce matin avec une nouvelle intensité. Quant aux* autres blessés, ils sont presque entièrement guéris.

Tentative de déraillement d'un train

Vienne (Isère), 3 mai. — Ce matin, à neuf heures, une tentative de déraillement a été faite sous le tunnel situé en avant de la gare des Roches-de-Condrieu. Sur la grande ligne, de grosses pierres et des pièces *de bois avaient été portées sur les rails;* la voie a été labourée par le train sur une longueur de 200 mètres. Il n'y a pas eu de blessés. On attribue cet accident à la malveillance.

Est-ce Jack l'Eventreur ?

Melbourne, 2 mai. — Deeming, dit Williams, arrêté pour crimes commis à Whitechapel (Londres) et à Melbourne et qu'on croyait être Jack l'Eventreur, a été condamné à mort.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 27 avril 1892

Présidence de M. HENRY MATHON

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

. .

La circulaire ministérielle du 28 mars dernier ne désigne que trois villes : Paris, Lyon et Calais, pour recevoir les demandes en remboursement des droits à l'exportation des tissus mélangés de soie et de coton contenant, selon leur genre, au moins 50 0/0 et plus de 25 0/0 de coton en poids, et des tissus de coton teints en fils, remboursement accordé par l'article 10 de la nouvelle loi des douanes.

Cette réglementation est très préjudiciable à nos industriels qui exportent, attendu que leurs expéditions pour l'étranger doivent être faites par la ligne indiquée par le client et que ces expéditions ne passant par aucun des trois bureaux désignés, ils ne peuvent profiter de la prime *de remboursement à laquelle ils auraient droit.* — La Chambre décide qu'elle sollicitera la désignation du bureau de Roubaix pour ce service de remboursement.

. .

La Chambre de commerce de Bordeaux, qui a adressé à M. le Ministre une lettre pour lui demander la prolongation jusqu'au Cap de Bonne-Espérance du service de navigation à vapeur qui dessert la côte occidentale d'Afrique, transmet copie de cette lettre à la Chambre de commerce de Roubaix en l'invitant à faire de son côté des démarches analogues dans le but d'obtenir par une communauté d'efforts la réalisation de ce service supplémentaire dont la création présenterait pour le commerce français le plus grand intérêt.

Le service subventionné de la Compagnie des « Chargeurs Réunis » s'étendant jusqu'à Saint-Paul de Leonda, il ne s'agirait aujourd'hui pour établir des communications régulières avec le Cap, que de prolonger une ligne déjà existante, prolongation que le gouvernement obtiendrait facilement, semble-t-il, par un supplément de situation.

L'établissement d'un service régulier aurait certainement pour conséquence de développer l'importation directe des laines du Cap dont la France fait annuellement une consommation de plusieurs millions de francs et pour lesquelles elle est obligée de recourir à des maisons étrangères. La Chambre de commerce de Roubaix déclare unanimement adhérer au vœu dont la Chambre de commerce de Bordeaux s'est faite l'interprète, et l'appuiera auprès de M. le Ministre du commerce et de l'industrie.

. .

On demande l'intervention de la Chambre de commerce pour obtenir que la réduction exceptionnelle du tarif de transport des charbons, consentie par la Compagnie du Nord pour les rames de 10 wagons, soit appliquée aux wagons isolés ou au moins aux rames de 5 wagons, quantité qui serait encore à la portée de beaucoup de petits marchands et pour laquelle ils pourraient traiter directement avec *les compagnies houillères,* sans passer par l'intermédiaire des gros marchands. En dehors du négoce, les consommations industrielles moyennes trouveraient facilité et profit dans la concession sollicitée. — *Par ce double motif,* la Chambre décide qu'elle appuiera cette requête auprès de la Compagnie du chemin de fer.

. .

La chambre de commerce de Paris, dans le but de rechercher les moyens de faire valoir auprès du Sénat les considérations qui doivent le porter à rejeter la loi Bovier-Lapierre dont il a été le premier à reconnaître les effets désastreux, invite les présidents des chambres de commerce et des principaux syndicats à une réunion qui se tiendra à Paris le lundi 9 mai et dans laquelle pourront être adoptées les mesures propres à donner aux vœux légitimes du commerce et de l'industrie l'autorité *d'une importante manifestation.* — M. le Président accepte la mission de représenter la chambre de commerce de Roubaix à cette réunion.

. .

La Chambre formule, séance tenante, ses réponses au questionnaire posé par la Chambre de commerce française de Milan au sujet du tarif italien par rapport à notre industrie. — Elle indique au secrétaire le sens des réponses *à faire à diverses demandes de renseignements* ; — donne acte à M. le Président de la communication d'une lettre de M. Méline ; — vote son inscription au nombre des membres adhérents de la Chambre de commerce française de Constantinople ; — renvoie à une commission une propositibn relative à la réforme de la loi sur les faillites.

Le Président,
HENRY MATHON.

La librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boite en métal blanc inoxydable.

Le même avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **1 fr. 50**, selon le genre.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La lettre suivante a été adressée au gérant du journal l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* :

« Roubaix, le 2 mai 1892.

» Monsieur,

» Les renseignements sur lesquels vous avez basé votre dernier article sur Notre-Dame de l'Usine vous ont été fournis bien légèrement; — je n'en retiendrai que la partie qui me vise personnellement.

» Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à demander à votre correspondant le nom de l'ouvrier monteur employé depuis quinze ans chez moi et qui aurait été renvoyé pour un motif... ou pour un autre.

» C'est un supplément d'information que j'aurais le droit d'exiger, si je n'étais persuadé que votre loyauté vous fera un devoir de le réclamer vous-même afin de le transmettre à vos lecteurs.

» Agréer, etc. » LOUIS CORDONNIER. »

Le départ de gendarmes. — Nous avons dit que quatre brigades de gendarmes, venant du Calvados, d'Hazebrouck et de Dunkerque, étaient arrivées dimanche matin à Roubaix.

Les deux brigades du Calvados sont parties, mardi, dans la journée. Le départ des deux autres brigades s'effectuera aujourd'hui.

Les artistes du Nord au Salon des Champs-Elysées. — Les artistes du Nord forment *encore* une phalange compacte dans l'armée des exposants au salon de 1892. Voici les noms pour la section de *peinture :*

Aub. Mary, Bellinck, Billet Aline, Billet Pierre, Braquaval, Caille, Carlos Lefebvre, Chardenal, Chigot Alphonse et Eugène, Cogghe, Comerre, Coquelet, Crauck, Debaene, De Coninck, Degallaix, Delacroix, Demont, Denneulin, Deully, Duhem, Duvinez, Duyver, Gautier, Guenez, Harpignies, Krabansky, Le Chat, Lefebvre Augustin, Le Liepvre, Lesur, Lotthé, Maronier, Masson, Moreau, Deschanvres, Patteint, Pinchart, Richet, Sauvaige, Scalbert, Thys, Wallet, de Winter.

Section d'aquarelles, pastels, émaux, etc: Chalus Cécile, Duhem, Gautier, Mairesse, de Pesloüan.

Section de sculpture: Boileau, Boutry, Carion, Carlier, Cordonnier Alphonse, Franck, Darcq, Debert, Deplechin, Descat Henriette, Desruelles, Fagel, Frère, Gauquié, d'Houdain, Houssin, Joire, Laoust, Léonard, Mabille, Peene, Printemps, Theunissen, Thomas, Truffot, Villanis.

Section de gravure, d'architecture et de lithographie : Armsbruster, Bevière, Cordonnier Louis, Ghesquier, Lecocq, Loiseau, Sirot, Christophe, Damman, Desbrosses, Léonard Hélène, Maireau Rose, Frère.

Tirs aux pigeons. — Un grand concours international de tir aux pigeons, organisé par l'Union régionale des tireurs aux pigeons, aura lieu, au stand du Breucq, le dimanche 8 mai, à une heure.

1re Poule à 26 mètres ; 2e Poule handicap.

Grand prix : 1er prix, une bourse de 1,000 fr. et une médaille en vermeil ; 2e prix, une bourse de 300 fr. et une médaille d'argent ; 3e prix, une bourse de 200 fr. et une médaille de bronze. — 7 pigeons. Handicap. Entrée : 40 francs.

Un second concours international de tir aux pigeons organisé par la Société de tir aux pigeons de Roubaix, aura lieu, au stand du Breucq, le lundi, 9 mai, à une heure.

1° Poule à 25 mètres; 2° Poule Handicap.

Grand prix : 1er prix, Une bourse de 500 francs et une médaille en vermeil ; 2e prix, Une bourse de 200 francs et une médaille d'argent ; 3e prix, Une bourse de 100 fr. et une médaille de brouze.— 7 pigeons. Handicap. – Entrée : 20 francs.

La vente du poisson à Roubaix. — Du 20 au 30 avril, il a été vendu, à Roubaix, 7,15: kilos de poisson.

Un noyé. — Mercredi, dans la matinée, on repêchait dans le canal, tout à l'extrémité du territoire de Roubaix, à quelques mètres de la commune de Leers, le cadavre d'un noyé, que M. Vanccstenoble, commissaire du 3e arrondissement, fit transporter à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Le noyé fut bientôt reconnu par la famille pour être un nommé Jean-Baptiste Lefebvre, célibataire, âgé de 35 ans, et demeurant rue de Valenciennes, maisons Lefebvre. On croit à un accident.

Un vol de six cents francs. — Les époux Vanherpe, qui habitent rue de Cartignies, cour Cottignies, quittaient leur domicile dimanche soir, vers sept heures, pour se rendre à la foire.

A leur retour, vers dix heures, ils trouvèrent la porte d'entrée entr'ouverte, ainsi que le châssis du rez-de-chaussée. Les deux pièces du rez-de-chaussée étaient dans un désordre complet; les meubles étaient sens dessus dessous.

Ils se rendirent immédiatement avertir au poste central, et racontèrent que des malfaiteurs s'étaient introduits chez eux et leur avaient enlevé tout ce qu'ils possédaient, soit une dizaine de mille francs tant en argent qu'en obligations et en bijoux. Deux agents les accompagnèrent.

Après une visite minutieuse, ils constatèrent que 140 francs en pièces de 5 francs et 400 francs en or, qui avaient été placés, dans une gibecière d'écolier, en cuir, dans une chambre attenante à la leur, avait disparu. Sous leur matelas, se trouvait aussi une *somme de soixante francs; elle avait été enlevée.* On visita tous les meubles et on retrouva les obligations ainsi que les bijoux.

Dans une chambre près de l'escalier, affectée au linge, les voleurs avaient jeté une lampe au pétrole qui avait dû leur servir.

On croit qu'ils ont été interrompus, dans leur besogne, par un bruit quelconque, et que, effrayés, ils ont pris la fuite, avant d'avoir pu examiner tous les meubles. Ils sont jusqu'ici inconnus.

Vers huit heures, le fils de M. Vanherpe s'en retournait chez lui. Il frappa plusieurs coups sur la porte, mais n'ayant pas obtenu de réponse, il est reparti. On suppose que c'est à ce moment que les voleurs ont détalé.

Une voisine de la courée a bien vu, à ce moment, de la lumière à l'intérieur de la maison, mais elle crut que les locataires de la maison étaient chez eux.

Serait-ce un vol ? — *Lundi matin,un domestique,* se disant employé dans une maison à Tourcoing, entrait chez M. Minne, qui tient l'estaminet *A la Plume d'or*, situé à l'angle des rues Vaucanson et de Blanchemaille, et demandait au cabaretier de lui permettre d'y déposer trois caisses de chicorée ajoutant qu'une personne viendrait les prendre dans quelques minutes. M. Minne accepta et fit déposer les caisses dans la cuisine. Depuis lors, aucune personne n'est venue les réclamer. M. Minne a averti le commissaire du quartier qui a ouvert une enquête.

Un accident rue de l'Epeule. — Une petite fille de quatorze ans, Marie Labbens, jouait, dimanche matin, au « cache-cache » avec plusieurs de ses amies en face de l'habitation de ses parents, rue de l'Epeule, près du bureau de l'octroi. En traversant la chaussée, elle ne vit pas s'avancer à toute vitesse un camion, chargé de produits chimiques, appartenant à un fabricant de Croix. Sa robe fut prise dans l'une des roues du véhicule et l'enfant tomba.

Le conducteur voulut arrêter ses chevaux, mais il était trop tard, Marie Labbens avait une partie du pied droit complètement coupé.

Le conducteur au lieu de porter secours à la petite victime détala au plus vite.

Aux appels désespérés poussés par l'enfant, son père accourut et la transporta chez lui. Il apprit bientôt le *nom du propriétaire de l'équipage* et alla porter plainte au commissariat du 2e arrondissement.

L'état de l'enfant est assez grave.

Un enfant qui tombe d'un étage. — Mardi après-midi, vers cinq heures, un enfant de sept ans, Henri Berke, habitant chez ses parents rue des Longues-Haies, cour Saint-Joseph, jouait avec un petit garçon de son âge dans une chambre du premier étage donnant sur la courée. La fenêtre étant ouverte, le petit Berke monta sur le châssis et fut précipité dans le vide. A ses cris, des voisins se portèrent à son secours et le transportèrent chez ses parents.

Un médecin a constaté une fracture du bras droit et de nombreuses contusions sur le corps. Jugeant l'état du blessé grave, il le fit transporter à l'hôpital.

Une rixe après boire. — Lundi, à onze heures du soir, une rixe entre ivrognes avait lieu dans la rue de l'Hermitage, près de la rue Vaucanson, à la sortie d'un cabaret, et mettait le quartier en émoi. Un des combattants, assailli par plusieurs adversaires qui s'acharnaient sur lui et le frappaient à la tête à coups redoublés, a été mis dans le plus triste état, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'il a pu regagner son domicile.

Arrestation d'un lutteur au champ de foire. — Dans l'après-midi de lundi, des agents de la sûreté ont arrêté, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le juge d'instruction d'Epernay, un sieur Joseph Métayer, dit « Francis ou le Fournier de Lyon », né à Mortignies-Féchaux. Cet individu était employé comme lutteur dans une baraque du champ de foire dirigée par M. Henri Tock. Francis a été écroué au dépôt de sûreté, à la disposition du parquet de Lille.

Un accès de folie furieuse. — Mardi, vers trois heures *du matin*, une homme d'une quarantaine d'années se promenait rue de la Gare. Arrivé à proximité de la Grand'Place, il fut pris d'un malaise subit et tomba.

Des passants se portèrent à son secours. Mais l'inconnu reprenant aussitôt connaissance, *fut pris d'un* accès de furie et se mit à frapper toutes les personnes qui se trouvaient sur son passage. Quatre agents du poste central furent requis. Après une lutte acharnée, ils parvinrent à le ligotter et le hissèrent sur un camion qui passait pour le conduire au poste. Un médecin, appelé aussitôt, l'a fait transporter à l'hôpital.

Vol d'un pardessus. — Au numéro 114 de la rue du *Tilleul habite M. Pinchon, agent d'assurances.Sa femme*, repasseuse de profession, a l'habitude de tenir ouvert sur la rue le couloir de la maison aboutissant à une place de derrière où elle travaille. La porte d'une salle de devant, qui donne sur ce même couloir, est toujours fermée à la clef ; mais mardi matin, Mme Pinchon avait négligé de prendre cette précaution comme d'ordinaire.

Un peu avant midi, au moment où elle sortait pour aller chez un marchand du voisinage, elle s'aperçut que la porte de la salle était entr'ouverte. On avait pénétré dans l'intérieur et enlevé d'une chaise, sur laquelle il était étalé avec d'autres vêtements, un pardessus d'une *valeur de soixante-cinq francs, appartenant à M. Pinchon*.

M. Chauveau, commissaire de police du 3e arrondissement, informé de cette audacieuse soustraction, a ouvert une enquête.

Un amateur de salade à bon marché. — Dans la nuit de lundi à mardi, un cabaretier de la place de la Liberté venait se plaindre au poste central de ce qu'un *garçon boucher, habitant la rue Turgot, avait mangé* chez lui de la viande et de la salade pour une somme de 2 fr. 50. Au quart d'heure de Rabelais, le consommateur avait ingénûment déclaré n'avoir pas de quoi payer. Le garçon boucher réitera sa déclaration à la police — et fut conduit au dépôt de sûreté à la disposition du commissaire du 3e arrondissement. Plainte a été portée.

La chronique des rixes. — On a écroué au dépôt de sûreté, dans la nuit de dimanche à lundi, deux individus ivres à faire rougir un lancier polonais, et qui se battaient rue de la Chaussée.

Nécrologie. — *On annonce la mort de Mme Louis* Corbière, née Marie-Virginie Lecornu, mère de M. Paul Corbière, lieutenant gendarmerie à Roubaix, décédée à Laigle (Orne), le 29 avril, dans sa soixante-quatrième année.

Croix. — Par l'autorisation de M. le Préfet du Nord en date du 27 avril, l'église Saint-Pierre du Créchet, dont la construction a été terminée en juin 1890, est ouverte au culte catholique. On attend de jour en jour la nomination du curé de la nouvelle paroisse. Dimanche prochain, 8 mai, une messe y sera dite à sept heures, une autre à dix heures.

Wasquehal.— La commission de la société chorale les *Amis Réunis* prie les membres honoraires ou amis de la société qui voudraient les accompagner à Paris le 15 mai et en même temps profiter de la réduction de prix de vouloir se présenter à M. Louis Lejeune, vice-président, ou au secrétaire de la société avant le 8 mai exclusivement. Après ce délai l'on acceptera plus de demandes.

Lys-lez-Lannoy. — *Arrestation et évasion.* — Depuis environ huit jours, M. Perriy, contre-maître chez MM. Boutemy, s'apercevait qu'on enlevait tous les jours différents objets en cuivre dans l'atelier des mécaniciens. Il exerçait une *surveillance active, mais ne pouvait pas arriver* à découvrir le coupable. Vendredi soir, comme il avait l'habitude de sortir le dernier de l'atelier, il s'imagina de lier la porte d'entrée avec du fil blanc ; il croyait ainsi *pouvoir arriver à se rendre compte de quelle façon l'on* s'introduisait dans l'atelier, soit avant ou après son départ.

Il sut bientôt que c'était la nuit qu'on y pénétrait. Il organisa donc une surveillance de plus en plus active, en compagnie de deux ouvriers, et, dans la nuit de lundi à mardi, il vit entrer dans l'usine un individu.

L'arrêter fut l'affaire d'un instant. Le quidam fut reconnu pour un ancien ouvrier de la maison, du nom de *Ferdinand Willart. On alla immédiatement prévenir le* garde-champêtre qui l'écroua à la prison municipale. Le prisonnier y fut laissé avec les chaînes aux poignets. Mais à peine était-il enfermé d'une demi-heure qu'il parvenait à faire sauter la serrure et à s'enfuir. On prévint le garde : mais en dépit de toutes les recherches on n'a pu jusqu'à présent le découvrir.

Plusieurs personnes affirment qu'il a passé la frontière.

Willems. — Voici le résultat des élections municipales de dimanche ;

MM. Delattre-Truffaut, Jules Rouze, Edouard Carlier, Prosper Pottiée-Courouble, Rémy Puvion, Edouard Wattaux, Adolphe Tiers, Jules Dubar, J.-B. Cocheteux, Augustin Marquelier, Louis-Camille Mulliez, Adolphe Delannoy, J.-B. Pottier, Paul Castelain, Blancq-Fiévet, ÉLUS.

Communications diverses

« Choral Nadaud ». – MM. les sociétaires sont informés qu'il y aura assemblée générale, samedi prochain 7 mai. L'amende prévue par le règlement sera rigoureusement appliquée aux absences qui n'auraient pas *pour cause un motif reconnu sérieux.*

La société chorale l' « Union des Travailleurs », informe les membres honoraires qui voudraient l'accompagner au concours de Paris, le 15 mai prochain, et profiter *de la réduction de chemin de fer qui est accordée*, sont priés de se faire inscrire au local, café Depauw, place Notre-Dame. Dernier délai pour l'inscription : vendredi 6 mai.

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, tous les jeudis (excepté le 3e jeudi du mois), de 9 heures 1/2 à midi, et de 2 heures à 4 heures, rue du Collège, 73, (en face du Collège). 28021-56342

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
depuis 3 fr. le cent

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix. — La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Une discussion électorale. — C'est peut-être le seul incident quelque peu marquant qui se soit produit dans la journée de dimanche, qu'on s'attendait à voir si mouvementée.

Charles Tourné, âgé de 31 ans, demeurant au fort Pouchain, au Blanc-Seau, avait, parait-il, arraché un placard qui ne lui convenait pas. Se trouvant peu après au cabaret Pluquet, un nommé Ega, qui y était attablé avec une jeune fille, le traita de « Buveur de sang Français ». Tourné répondit par un coup de poing. Alors Ega le terrassa, le frappa à coups de pied, pendant que sa compagne le bourrait de coups de sabots.

Tourné se releva et, voyant qu'il n'aurait pas été le plus fort, il prit le parti de s'enfuir. Malheureusement en courant à toutes jambes il buta, tomba comme une masse, et se démit l'épaule droite. Il est soigné à l'Hôtel Dieu. M. Cotard a dressé procès-verbal des faits.

Le concours d'orphéons. — Nos lecteurs ont appris avec plaisir que la Société des Orphéonistes (Crick-Sicks) de Tourcoing organisait, pour fêter son 40e anniversaire de fondation, un grand concours international d'orphéons dont le magnifique programme vient de paraître.

Fondée en 1852, la Société végéta de 1875 à 1880 et se reconstitua en 1881 pour reprendre une nouvelle marche en avant : elle ne fut pas à même de fêter sa 25e année, et c'est pour cette raison qu'elle donne aujourd'hui un éclat particulièrement brillant à son quarantième anniversaire. Elle a d'autant plus de raison de le faire que les fondateurs disparaissent tous les jours.

Le concours orphéonique ne comprend que deux divisions : l'excellence et la supérieure, c'est-à-dire les sociétés d'élites françaises et belges.

Douze sociétés ont donné leur adhésion, mais trois d'entre elles ont dû se retirer, n'étant pas dans les conditions requises pour prendre part à la lutte.

La division d'excellence comprend :

1° *Les Enfants de Lutèce*, de Paris, exécutants, 112; 2° *La Société royale*, de Gilly, 150; 3° *Les Bardes du Hainaut*, de Quaregnon, 168.

Six sociétés se disputeront les palmes de la division supérieure : 1° *La Lyrique*, de Bruxelles, exécutant, 71; 2° *L'Etoile*, de la Madeleine-Lille, 93; 3° *L'Alsace-Lorraine*, de Reims, 55; 4° *La Cœcilia*, de Roubaix, 150; 5° *Les Amis de la rive gauche*, de Paris, 57; 6° *La Tournaisienne*, de Tournai, 146, soit un total de 1,002 exécutants.

Pour apprécier toute l'importance de ce tournoi artistique, disons qu'en 1882, la ville de Roubaix n'a *réuni dans son grand concours que 2 sociétés en excellence*, et 3 en supérieure : la ville de Lille en 1883 n'eut que 5 sociétés dans les deux divisions.

La grande solennité orphéonique attirera certainement à Tourcoing, indépendamment des sociétés concurrentes, une quantité de directeurs et d'orphéons qui viendront juger des hauteurs que peut atteindre l'art orphéonique, car toutes les sociétés sont lauréates des principaux concours donnés depuis quelques années. Tous les jours, des demandes de cachets arrivent de France et de l'étranger au Secrétariat général.

Le jury est composé de sommités musicales dont le verdict sera véritablement un enseignement pour les chorales.

La société des Orphéonistes *Crick-Sicks* a pris seule l'organisation et les charges de cette fête, qui amènera dans notre ville plusieurs milliers d'étrangers, le lundi 6 juin. Elle a compté sur les encouragements de la population tourquennoise qui suivra certainement avec entrain et intérêt une fête qui n'a pas eu sa pareille depuis 1863 et qui laissera loin derrière elle le concours organisé il y a 30 ans.

Nos concitoyens ont tout à gagner à encourager l'initiative de nos sociétés.

Aussi, sommes-nous persuadés que les cachets seront vivement enlevés. Ceux qui tiennent à suivre les phases du plus important concours qu'aient à enregister les annales de l'Orphéon, feront bien de s'assurer leurs places dès aujourd'hui.

Un caissier infidèle. — Un jeune homme de 26 ans, Eugène Gadreuil, né à Avranches (Manche), fils d'un haut fonctionnaire de la marine, était entré, au mois d'août de l'année dernière, chez MM. Ritaine et Watteau, fabricants, rue Delobel, comme employé, aux appointements de 1,400 francs. Depuis le 15 mars la caisse lui avait été confiée ; mais il ne tarda pas à en abuser. En faisant la vérification du mois d'avril, on constata, bien que les additions fussent exactes, un déficit de 225 francs.

Voici comment le caissier opérait : il remettait au *fur et à mesure les sommes nécessaires à l'employé* chargé de payer les façons, et presque chaque fois, il majorait les chiffres sur son livre de caisse. Ainsi, s'il donnait 100 francs, il en portait 105 ou 110 ; il y *a même des dépenses de 40 et 50 francs purement fictives.*

On comprend que de tels agissements ne pouvaient longtemps se prolonger sans être découverts. Le malheureux, qui parait avoir eu une vie fort accidentée, ne chercha pas à nier un seul instant. Après interrogatoire par M. Villon, commissaire du 2e arrondissement, Gadreuil a été arrêté. Il sera conduit à Lille.

Une perquisition faite dans la chambre qu'il occupait au n° 7 de la rue Nationale, n'a produit aucun résultat.

Un vol au comptoir. — Dimanche à 9 heures 1/2 du soir, pendant que M. Locquet, épicier, rue de Mouveaux, 165, au Blanc-Seau, était dans sa cuisine, un individu entra dans la boutique, ouvrit prestement le tiroir du comptoir et s'empara d'un portemonnaie contenant 20 à 25 fr. Il avait déjà regagné la porte quand le marchand revint dans son magasin. On croit connaître le hardi voleur, qui ne s'est pas fait voir encore depuis dimanche.

Roncq. — *Un important vol de pigeons.* — Dans la nuit de lundi à mardi, 40 pigeons-voyageurs d'une valeur de 500 fr. ont été volés dans le colombier de M. Dalle, cabaretier à Roncq, près l'Eglise ; il n'a pas été possible jusqu'à présent de découvrir les auteurs du larcin.

L'audace de ces malfaiteurs est extraordinaire; une échelle que M. Lefay, charpentier près de la Gare, a reconnu comme lui appartenant ayant été trouvée *dans le jardin de M. le Curé, on suppose, d'après les* empreintes de pied relevées, que les individus ont franchi le mur du presbytère, traversé le jardin, escaladé le mur du cabaret et à l'aide de l'échelle, parvenus dans le grenier, seraient montés au colombier par l'escalier.

Les bâtiments des Sœurs et les habitations environnantes ne laissant que ce passage libre, cette supposition semble assez fondée.

La gendarmerie d'Halluin, prévenue, vient d'ouvrir son enquête.

Halluin. — *Etrange disparition.* — Un homme d'équipe de la gare, Victor Ernouf, âgé de 38 ans, marié, habitant rue de Linselles, n'a pas reparu à son domicile depuis dimanche.

Muni d'un permis pour se rendre à Wattrelos *en qualité d'électeur* il a pris le train de 2 heures; son vote a été constaté dans la commune et de plus il a été vu à 8 h du soir le dimanche à l'estaminet Delsalle, près la gare de Tourcoing.

C'était un homme rangé et un bon père de famille, aussi tout fait craindre qu'il a été victime d'un accident ou d'un crime; les recherches opérées par sa famille n'ont pu encore faire découvrir d'autres traces de son passage.

Il était vêtu d'une redingote et d'un pantalon noirs, coiffé d'un chapeau marron; de corpulence moyenne, d'une taille de 1 m. 68 environ sans signe particulier.

On peut se procurer, à Tourcoing, chez M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, (près le bureau de poste), du **raisin frais** en toutes saisons, **salades** et **légumes en primeurs, champignons** et **asperges** de choix, (arrivages tous les jours) ; **volaille** et **charcuterie fine**.

Magasin de comestibles de M. Tanghe-Verdonck, rue de l'Hôtel-de-Ville, 4, près la poste. 61362.

LILLE

Les élections municipales de Lille. — Nous avons donné hier les noms des candidats qui ont recueilli le plus de voix et dit que deux d'entre eux seulement sont élus; nous complétons aujourd'hui ces renseignements en publiant les noms des autres candidats, avec le chiffre de voix obtenues :

Meurisse, rép. prog., 9,931; Barbe, r. p., 9,893; Albani r. p., 9,812; Facon, r. p., 9,762; Louis Cordonnier, r. ind., 9,712; Gramette, r. p., 9,610; Bouchery, r. p., 9,610; Bouchery, r. p., 9,491; Alfred Seuibert, r. ind., 9,474; Charles Rogez, r. ind., 9,427; Barez, r. p., 9,445; Schoutteten, r. p., 9,365; le commandant Leclercq, r. ind., 9,362; Bergues, r. p., 9,342; Brackers d'Hugo, r. p., 9,224; Emile Scrive, r. ind., 9,181; Brassart, r. ind., 9,075; Alfred Thiriez, r. ind., 9,044; Tisserant, r. p., 9,020.

Laurengo, rép. indép., 8976 ; Aug. Delant, r. p. 8905 ; Charles Delesalle, rép. indép., 8657; Aug. Martel, rép. ind., 86[illegible]; le docteur Choteau, rép. ind., 8365; Lother, rép. ind., 8361 ; Boitiaux, rép. indép., 8353 ; Wiart, parti ouvrier, 7631 ; Bergot, parti ouvrier, 7617 ; Ernest Wargny, rép. indép., 7172; Delory, parti ouvrier, 7126.

Henri Langlais, rép. indép., 7,022 ; Marchand, rép. indép., 6,[illegible]93 ; Gervais, rép. indép., 6,893 ; Pecqueur, rép. indép., 6,[illegible]49 ; Leulieux, parti ouvrier, 6,823 ; Herford, parti ouvrier, 6,822 ; Rogié, rép. indép., 6,806 ; Clément Delcluze, parti ouvrier, 6,782 ; Ghesquière, parti ouvrier 6,631 ; Lemaire-Neuwiarts, parti ouvrier, 6,626 ; Maurice Bernard, rép. indép, 6,331 ; Henri Barrois, rép. ind., 6,322 ; Villette, rép. indép., 6,239 ; Delattre-Dariez, rép. indép., 6,229 ; Henri Rogez, rép. indép., 6,128 ; Vaniscotte, rép. indép., 6,115 ; Paindavoine, rép. indép., 6,101 ; Rémy-Yon, rép. indép., 6,013 ; Witz, rép. indép., 5,973 ; Marc, rép. indép., 5,972 ; Parmentier, rép. indép., 5,966; *Legougeux, rép. indep., 5,964 ; Alfred Defaux, rép. ind.,* 7,938 ; Leblanc, rep. indép., 5,712 ; Demarcq, rép. ind., 5,597.

Desurmont, concentration républicaine et ouvrière, 5,587; Barbieux, parti ouvrier, 5,026; Duponchelle, concentration républicaine et ouvrière, 4,914; Cochez, parti ouvrier, 4,878; Dupied, id., 4,882; Lesaffre, id., 4,850; Poniet, id., 4,844; Hionquert, id., 4,840; Dumont, id., 4,834; Lemesre, id., 4,824; Leroy, id., 4,824; Helbig, id., 4,818; Delobel, id., 4,817; Wartel, id., 4,816; Rever, id., 4,815; Lernould, id., 4,812; Sorge, id., 4,811; Vandaele, id., 4,811; Masclet, id., 4,805; Deneubourg, id., 4,802; Lambert, id., 4,800; Vaucaeneghem, id., 4,798; Ragheboom, id., 4,791; Billaux, id., 4,730; César Leclercq, id., 4,732; Godin, id., 4,344; Devernay, id., 3,826.

Carron, concentration républicaine, 3689; E. Roche, id., 3519; Grandel, id., 3417; Delcourt, id., 3098; Edouard Delesalle, id., 3085; Piolaine, id., 3048; Morand, id., 2988; Cliquennois-Paque, id., 2935; Lefebvre, id., 2874; Fieulaine, id., 2870; Joachim Baussart, id., 2533; Lenfant, id., 2357; Arthur Leclercq, id., 2358; Edouard Verquin, id., 2235; Vatrelot, id., 2167; le docteur Debierre, id., 2147; Flammermont, id., 2134; Pivol, id., 2084; Clochez, id., 2084; Lapierre, id., 2083; Corbez, id., 2077; Leruste, id., 2033; Waiteriot-Lambin, id., 2033.

Jules Beaussard, Union des Contribuables, 1,313; Humbert, id., 936; Grenu, id., 896; Jullien, id., 885; Louis Detcroix, id., 884; Thomazie, id., 881; Cabaret, id., 87[illegible]; Vanhems, id., 875; Leconte-Collette, 849; H. Delcroix, id., 846.

Découverte d'un cadavre. — M. le commissaire de police du 3e arrondissement était prévenu, mardi à 4 heures 1/2 du matin, qu'un individu venait d'être trouvé mort sous la deuxième porte de Tournai. Il s'y est rendu aussitôt et a vu, couché sur le dos, le cadavre d'un individu proprement vêtu.

Il n'y avait aucun désordre dans ses vêtements ; il tenait même encore un parapluie à la main. Dans ses poches se trouvaient une montre en argent avec chaîne en nickel, 50 centimes en monnaie de bronze et un portemonnaie renfermant une pièce de 20 francs et deux reçus au nom de Baudin, délivrés à la Roche-sur-Yon les 27 avril et 1er mai 1892 par le délégué départemental de l'Association des employés des trésoreries générales et des recettes des finances.

M. le docteur Hochstetter a déclaré que la mort était due à une congestion.

Le malheureux s'est sans doute étendu par terre étant ivre et a été glacé par le froid. Son cadavre a été transporté à la Morgue.

La consigne des troupes, à Lille, a été levée hier et les postes ramenés à leur effectif ordinaire; les gendarmes de la Seine-Inférieure et du Calvados vont reprendre incessamment le chemin de leur résidence.

FEUILLETON DU 5 MAI 1892. — N° 15

LE RÉGIMENT

Par Jules Mary

PROLOGUE

MARIÉE PAR ORDRE

VII

Les fenêtres donnaient sur le parc. Ouvertes de bonne heure, pendant les claires matinées ensoleillées, Marguerite entendait de son lit le ramage des petits oiseaux qui voletaient dans les branches, et parfois même très hardis, venaient jusque sur son balcon, et tournant leurs mignonnes têtes avec des airs de surprise, semblaient inspecter les meubles luxueux qui entouraient mademoiselle de Pontalès. Les bruits de la forêt, aussi, arrivaient jusqu'à elle : les corbeaux croassant au-dessus des grands chênes: les pies criardes, les merles, les grives, et aussi les miaulements des oiseaux de proie, très haut dans le ciel, tout cela venait le matin rythmer ses rêveries; tout cela, jadis, la rendait heureuse et la faisait se jeter hors de son lit, pour courir, les cheveux *dans le dos*, dans la rosée de la prairie; tout cela, hélas, l'affligeait maintenant, parce que cela lui rappelait ses doux rêves évanouis.

Elle somnolait quand Antoine pénétra chez elle.

Il y avait une veilleuse sur le guéridon et comme les fenêtres étaient fermées, les rideaux abattus, la lune n'entrait point et la veilleuse, oscillant dans son globe de verre bleu, éclairait d'une très douce lumière cette gentille retraite, témoin de beaucoup de bonheur passé — et le bonheur écoulé ne compte pas dans la vie.

Elle n'entendit pas son frère.

Il s'était approché du lit.

— Marguerite, dit-il d'une voix rude.

Et sa main se porta brutalement sur l'épaule de sa sœur. L'enfant tressaillit, ouvrit les yeux, le reconnut et dans un violent tremblement de tous les membres :

— Mon Dieu ! mon Dieu ! il va me tuer !

— Ainsi, voilà ce que tu est devenue.

Mon frère !

— Je ne veux pas que tu m'appelles ton frère, je suis ici un homme qui te juge.

Et ce Julien Rémondet.

— Oui, tu le sais. Je l'aimais, j'ai voulu l'épouser, mes intentions étaient droite, tu le sais !

— Je le tuerai !

— Hélas !

— *Où est-il !... Où tient-il garnison !...*

Elle se mit à pleurer silencieusement et ses larmes tombaient sur le drap blanc et finement brodé qui lui cachait la gorge.

— Parle, voyons, parle... n'espère pas me résister.

— Julien est à l'abri de ta haine...

— Non, ma haine ira le *retrouver* partout où il sera.

— Julien est mort.

— Mort ! fit-il incrédule.

— Tué pendant la guerre d'Italie.

Et de sous l'oreiller et le traversin elle tira un journal bien chiffonné, bien des fois lu et relu, celui-là qui lui avait appris sa mort et elle montra à son frère le nom de Julien Rémondet, parmi les morts.

— Eh bien, tant mieux, les balles autrichiennes m'ont épargné cette besogne... mais toi, que vas-tu devenir ?

— Ce qu'il plaira à Dieu.

— Tu ne songe pas à revenir à Paris, je suppose ?

— Non. Paris avec sa fièvre et ses fêtes, me tuerait. Je préfère la solitude de Malpalu. Au moins, j'y pourrai penser et revivre mes souvenirs.

Et reprenant avec difficulté un peu de présence d'esprit :

— Tu passeras *l'hiver à Malpalu*. En ce château isolé, au milieu de domestiques fidèles et discrets.

— Tes réticences cachent quelque projet terrible.

Il se tut et son silence était farouche.

— Antoine... je t'en supplie... aie pitié de moi !...

— Tu rêves un crime...

— Il y a des actes nécessaires et pénibles dans la vie. Appelle-les comme tu voudras...

— Un crime odieux, épouvantable... Une lâcheté révoltante puisqu'elle s'attaque à deux faiblesses. Tu ne feras pas cela.. Tu veux que je tremble devant toi, comme j'ai tremblé, toujours... Tu ne m'as jamais aimée !... Jamais je n'ai été pour toi une sœur que le frère protège... Tu m'as de tout temps choisie comme victime. Mais prends garde, Antoine. J'ai été coupable, de résistance, mais ce n'est plus la victime, la sœur ignorante et passive que tu trouverais en face de toi pour se défendre c'est la mère.

Il haussa les épaules.

— Tu es folle ?... si, en dehors de ceux qui t'entourent et sur le dévouement et le *silence* desquels je crois pouvoir compter, ce secret est connu, tu es perdue, ta vie est finie.., Qui voudrait te recevoir ? quel homme voudrait de toi comme femme ?

— Peu m'importe, désormais je n'ai plus qu'à expier ! Dieu aura pitié de moi, il pardonne au repentir.

— Je ne te prendrai pas en traître, Marguerite. Tout le monde te sait souffrante... Personne ne soupçonne la vérité. Il faut que cette situation dure. Elle fait notre sécurité.

— Et moi je te le répète aussi que je n'ai plus rien à voir avec le monde.

La vieille tante avait monté l'escalier péniblement et l'on entendait ses béquilles résonner avec un choc net et sourd sur les tapis des couloirs.

Elle entra. Cela mit fin à cette scène pénible. Antoine se retira et quand il fut parti, Marguerite, soutenue jusque-là par ses nerfs, par une énergie factice, eut une faiblesse. Mademoiselle de Pontalès la secourut.

— Courage ! dit la vieille infirme, pendant que sa tête ridée aux doux yeux tournait alternativement de gauche à droite et de droite à gauche, nous serons deux à le protéger !

— Oh ! ma tante, ma tante, dit l'enfant éclatant en sanglots.

— Les vieilles gens pardonnent beaucoup, vois-tu, mon ange, dit l'infirme, parce qu'ils se sentent près de la tombe. Cela les rend indulgents. Certes tu es coupable... grandement coupable... Mais ce n'est pas une raison pour que ton frère englobe dans sa haine irraisonnée et dans sa soif de vengeance le petit innocent. Il est victime. Que tu souffre, toi, ce sera justice... mais qu'il souffre, lui, non ! Ce serait injuste ! Cela ne sera pas. Comptesur moi...

— Oh ! ma tante, j'ai peur...

— De quoi ? Que crains-tu puisque nous serons deux ?

— Antoine est capable de tout.

— Je le sais... Pourtant, il hésitera, va, il reculera...

Elle secoua la tête. Elle ne croyait pas. Elle soupira :

— Ah ! si Julien était là ! si Julien n'était pas mort...

— Ma foi, cela ne simplifierait pas les choses, fit la tante, dont la tête semblait éternellement dire non.

Antoine retourna à Paris.

M. de Pontalès toujours en Amérique, ignorait ce qui se passait à Malpalu. Il ne parlait pas encore de son retour. Il disait seulement qu'il était souffrant, à New-York, et alité. Aucun danger, du reste, ajoutait-il. Un peu de fatigue, et voilà tout. Il paraissait enchanté de son voyage. Ses affaires avaient marché admirablement. Il avait fait des achats considérables de machines. Il comptait donner, à son retour en France, une formidable impulsion à toutes ses manufactures. « Nous pouvons considérer notre fortune comme entièrement reconquise, écrivait-il à Antoine dans une de ses dernières lettres. Je vais donc pouvoir m'acquitter envers Cheverny en restituant au fils la fortune de son père si généreusement abandonnée, et en consacrant son bonheur par son mariage avec ma chère *Marguerite*. »

Antoine avait eu un sourire ironique en lisant cette dernière phrase.

A Malpalu, Marguerite après des hésitations, s'était enfin résolue à écrire à son père pour lui avouer la vérité.

Sa tante lui en avait donné le conseil.

Elle avait longtemps résisté, tant sa terreur était grande.

— Ecris-lui, disait l'infirme, raconte-lui tout... Ne cache rien... Ton père t'aime beaucoup. Certes, tu vas lui faire une peine affreuse... Il te maudira... Il voudra te chasser... puis il pleura, il pardonnera.. il te rappellera... Et alors, ton père sera, vois-tu, notre meilleure défense contre Antoine... Ecris-lui, ne tarde pas davantage... Il aura le temps de réfléchir avant son retour, et, lorsqu'il sera parmi nous, sa première, sa plus redoutable colère sera tombée.

Marguerite avait été convaincue.

Elle écrivit. La lettre partit pour New-York.

Et le lendemain même, croisant la sienne, une lettre de New-York, d'une écriture inconnue, adressée à mademoiselle de Pontalès, apprenait à la jeune fille la mort subite de son père.

Cette fois, Marguerite, livrée sans défense à Antoine, était bien perdue.

La disparition de Julien, la farouche résolution et les cruautés de son frère, la mort de M. de Pontalès, le remords de la faute commise, tout cela avait eu sur sa santé une influence désastreuse.

Très affaiblie, elle gardait le lit presque constamment.

Au milieu de cette sorte de nuit morale qui l'enveloppait, elle reçut pourtant un grand bonheur, si grand et si imprévu qu'il faillit lui être fatal et la tuer comme une nouvelle et suprême fatalité.

Ce fut une lettre venue d'un petit village d'Italie, près de Magenta. Cette lettre, d'une écriture incertaine, tremblée, méconnaissable et semblant trahir bien des efforts et bien de la souffrance, il fallut qu'elle l'ouvrit et qu'elle la relut plusieurs fois avant de comprendre qu'elle était de Julien Rémondet.

Et quand elle eut compris, elle laissa échapper un grand cri et retomba sur son oreiller sans connaissance.

A son cri la tante accourut.

La lettre, sur la couverture, gisait.

Elle la lut, vit la signature.

Julien y racontait brièvement qu'il avait été blessé à Magenta, laissé pour mort, abandonné dans un bois où les brancardiers ne l'avaient pas retrouvé. Des paysans italiens l'avaient recueilli, transporté dans leur maison et soigné.

Longtemps, il était resté entre la vie et la mort.

(A suivre.) JULES MARY.